

COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Délibération du Conseil municipal du 4 septembre 2020

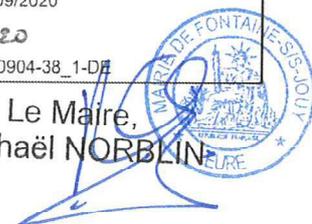
Envoyé en préfecture le 09/09/2020

Reçu en préfecture le 10/09/2020

Affiché le 15/09/2020

ID : 027-212702542-20200904-38_1-DE

Le Maire,
Raphaël NORBLIN



Conseil municipal du	4 septembre 2020	Délibération N°	2020-38
----------------------	------------------	-----------------	---------

Étaient présents : Mmes Patricia BRAY, Laurence HUZE, Ingrid MARCELPOIL, Valérie BRANDIN BEGHIN, Nadège COMORET, Anne-Maïté TURMEL, MM. Raphaël NORBLIN, Michel PHILIPPE, Mathieu MARCAL, Jacky CAPEL, Franck LAMBLARDY

Absents représentés : Mme Déborah DOMINGUEZ, MM. Ludovic SOULARD, Jean-Nicolas MASSON, Alain MIMEAU

Pouvoirs : Mme Déborah DOMINGUEZ a donné pouvoir à Mme Laurence HUZE, M. Alain MIMEAU a donné pouvoir à M. Jacky CAPEL, M. Ludovic SOULARD a donné pouvoir à M. Michel PHILIPPE, M. Jean-Nicolas MASSON a donné pouvoir à M. Raphaël NORBLIN

Membres en exercice : **15** Présents **11** Votants **15**

Conseil convoqué le 31/08/2020

Secrétaire : Mme Nadège COMORET

Votes Pour : **15**

Contre : 0

Abstentions : 0

DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal 1 déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien situé à Fontaine sous Jouy à savoir:

- 53, rue de l'ancienne forge à Fontaine sous Jouy (parcelle cadastrée C n°457),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain (DPU) sur la dite parcelle mentionnée ci-dessus.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à répondre à cette demande d'intention d'aliéner.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Raphaël NORBLIN